



LE TRAVAIL DES ENFANTS

L'expression « travail des enfants » désigne un travail qui est mentalement, psychiquement, socialement et moralement dangereux pour les enfants et qui les prive de l'opportunité de suivre une scolarité. Deux conventions pour la protection de l'enfance ont été adoptées par l'Organisation internationale du travail (OIT). Il s'agit des Conventions 138 et 182, qui portent respectivement sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et sur l'interdiction des pires formes de travail des enfants.

Selon l'article 3 de la Convention 138 de l'OIT, l'expression des pires formes de travail des enfants comprend

- toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés ;
- les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, la sécurité et la moralité de l'enfant.

© AFP photo/Kambou Sia

Les effets pervers de la libéralisation du marché

Dans de nombreux pays, en Afrique de l'Ouest notamment, la culture du cacao a longtemps été contrôlée par les Etats, qui garantissaient un prix fixe et un soutien technique aux agriculteurs par le prélèvement de taxes et le contrôle des exportations. A la fin des années 1980, sous la pression du FMI et de la Banque mondiale, le marché du cacao a été libéralisé. Cette déréglementation du marché a eu des conséquences désastreuses pour les agriculteurs. Elle a contribué à une baisse du rendement et de la qualité du cacao et à une réduction des prix à l'exportation. Les grandes multinationales actives dans le négoce du cacao en ont profité pour pénétrer les marchés nationaux, au détriment des cultivateurs du Sud, qui n'ont pas été en mesure de s'opposer à leur puissance financière.

Depuis cette libéralisation du marché du cacao, les pays producteurs ne retirent qu'un bénéfice insignifiant par rapport au prix du produit fini. Plus grave encore, les conditions de travail se sont détériorées de manière dramatique. Les agriculteurs sont souvent contraints d'engager de la main-d'œuvre bon marché pour survivre : les enfants.

Instabilité des prix

Le prix du cacao, qui est déterminé sur les Bourses de Londres et de New York, est sujet à d'importantes fluctuations. Cette volatilité s'explique par la dérégulation des marchés des matières premières, la spéculation sur le prix du cacao et, dans une moindre mesure, les aléas climatiques. L'instabilité du prix du cacao sur le marché mondial se traduit par des conditions de travail indignes dans les plantations. Selon l'Organisation internationale du cacao, le volume de cacao négocié sur les marchés financiers est dix fois supérieur à la quantité réelle produite, ce qui favorise les opérations purement spéculatives. Entre 1980 et 2002, les prix du cacao ont baissé en valeur réelle d'environ 80%. Les économies nationales de pays comme la Côte d'Ivoire sont particulièrement dépendantes des revenus du cacao. Sur une population de 15 millions, plus de 6 millions d'Ivoiriens vivent directement ou indirectement de la production et de la vente du cacao.

Pourtant, malgré une production importante, les cultivateurs des pays du Sud n'ont pratiquement aucune influence sur les prix du marché. Les pays producteurs de cacao ne touchent que 2 milliards de

dollars environ sur un volume de transactions estimé à 60 milliards de dollars par an. Pour garantir aux agriculteurs un contrôle de leurs revenus et de leurs investissements, il est nécessaire de stabiliser les prix du cacao sur le marché international et d'offrir un prix équitable aux producteurs¹.

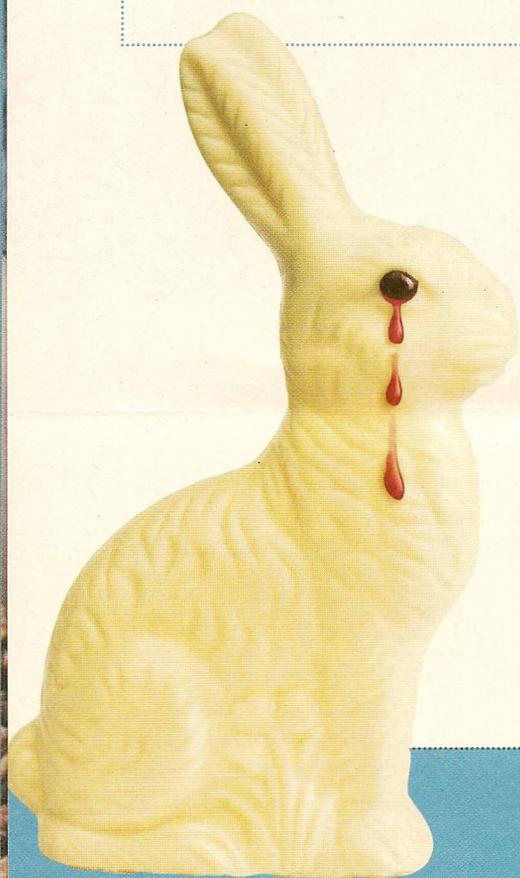
Le scandale de l'exploitation des enfants dans les plantations

Une recherche réalisée en 2002 par l'Institut international d'agriculture tropicale estime à 284 000 le nombre d'enfants exploités dans l'industrie du cacao en Afrique de l'Ouest. Selon l'Organisation internationale du travail, la majorité des enfants exploités dans les plantations de cacao sont issus des milieux les plus défavorisés. Contre la promesse d'un travail régulier, un bon salaire et une scolarité, ils sont envoyés par leurs parents chez des cultivateurs de cacao (*lire à ce sujet le dossier détaillé sur www.ladb.ch/chocolat*). En Côte d'Ivoire et dans les pays limitrophes, la traite des enfants est

¹ Selon Fairtrade Labelling Organizations International, un prix équitable devrait représenter 15% de plus que le prix du marché (www.fairtrade.net).

CONSULTEZ NOTRE DOSSIER EN LIGNE

Sur son site internet www.ladb.ch/chocolat, la Déclaration de Berne publie un dossier détaillé et dresse le portrait des principaux fabricants suisses de chocolat.



Signez notre pétition en ligne «NON À DU CHOCOLAT SUISSE ISSU DU TRAVAIL DES ENFANTS»

Sur le site de la DB: www.ladb.ch/chocolat, vous trouverez des informations complémentaires sur la campagne **Chocolat suisse: le scandale du travail des enfants**, et la pétition à signer jusqu'au 15 mai 2009.

une pratique répandue. Selon un rapport du Département des droits humains des Etats-Unis de 2000, près de 15 000 enfants âgés de 9 à 16 ans ont été enlevés par les trafiquants et contraints à travailler dans les plantations de cacao, de café et de coton de la Côte d'Ivoire, dans des conditions inhumaines. Durant la saison des récoltes, ils travaillent jusqu'à douze heures par jour. Pour défricher les plantations et ouvrir les cabosses, les enfants se servent de machettes, qui sont dangereuses à manipuler. Nombre d'entre eux procèdent à l'épandage de pesticides et d'insecticides sans matériel de protection. Plus de 60 % des enfants qui travaillent dans les plantations ont moins de 14 ans, et 40 % sont des filles. Afin de briser toute résistance, ils sont régulièrement battus et humiliés.

Le rôle des géants du chocolat

Les grandes multinationales qui contrôlent le marché du cacao sont parfaitement au courant de l'existence du travail forcé des enfants. En 2001, l'industrie chocolatière avait accepté de signer le Protocole Harkin-Engel, qui vise à réduire de moitié les pires formes de travail des enfants dans le processus de production et de transformation de la fève de cacao. L'accord prévoyait la mise en place d'un système de certification du cacao pour 2005 et la création de l'International Cocoa Initiative (ICI). Cette fondation, dans laquelle siègent tous les géants du cacao, a pour mission de conclure des ententes entre les parties intéressées et mettre en place des projets pilotes.

Pourtant, jusqu'à aujourd'hui, seuls des moyens dérisoires ont été consacrés à la lutte contre l'exploitation des enfants. Alors que l'industrie chocolatière se félicite de l'investissement de 15 millions de dollars dans des projets philanthropiques, un rapport de l'Université de Tulane de 2008 montre que ces projets n'ont eu pratiquement aucun impact sur la situation des centaines de milliers d'enfants qui travaillent dans les plantations de cacao. Dans certains pays, la situation s'est même détériorée. C'est le cas notamment en Côte d'Ivoire, où les revenus du cacao ont servi à alimenter la guerre civile qui a déchiré le pays.

Les grandes multinationales, qui sont les principales acheteuses du cacao ivoirien, auraient les moyens de mettre fin à ce scandale. Pourtant, elles n'ont pris aucun engagement réel dans ce sens et se contentent de renvoyer la responsabilité à leurs fournisseurs.

La DB a mené une enquête auprès des fabricants suisses de chocolat. La plupart ne donnent aucune information sur leurs structures d'approvisionnement. Certains ne semblent même pas connaître la provenance du cacao utilisé dans la fabrication de leur chocolat. Très peu ont pris des mesures pour améliorer les conditions de travail sur place. C'est pourquoi la DB a lancé une pétition qui invite les consommateurs à exiger des fabricants suisses du chocolat garanti sans travail des enfants.

LES REVENDICATIONS DE LA DÉCLARATION DE BERNE

- 1 L'abolition du travail des enfants dans les plantations de cacao.
- 2 Des prix d'achat qui permettent aux cultivateurs de payer un salaire décent à leurs employés.
- 3 Une garantie aux petits producteurs de pouvoir écouler leur récolte.
- 4 Un développement de l'offre de chocolat issu du commerce équitable.
- 5 Le respect des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT).
- 6 Le respect des recommandations de l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) – Les entreprises sont tenues de contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.